



	Chargé.e d'enseignement vacataire						Agent temporaire vacataire	
	Salarié(e) du secteur PUBLIC (titulaire ou contractuel(le))	Agent BIATSS de Nantes Université	Doctorant(e) contractuel(le) de Nantes Université sans enseignement	Salarié(e) du secteur PRIVE, gérant(e) salarié(e)	Travailleur(se) indépendant(e) (chef(fe) d'entreprise, profession libérale, auto-entrepreneuse(se)...)	Intermittent(e) du spectacle	Etudiant de 3ème cycle	Retraité(e)
Dossier de recrutement dûment rempli et signé	✓			✓	✓	✓	✓	✓
Ressortissant(e)s de l'UE : Pièce d'identité nationale ou passeport en cours de validité								
Ressortissant(e)s hors UE résident en France : Titre de séjour avec autorisation de travail en cours de validité	✓			✓	✓	✓	✓	✓
Ressortissant(e)s hors UE non résident en France : Pièce d'identité nationale ou passeport en cours de validité								
Attestation de sécurité sociale en cours de validité	✓			✓	✓	✓	✓	✓
RIB personnel et nominatif *	✓			✓	✓	✓	✓	✓
Autorisation de cumul d'activité **	✓	✓	✓					
Annexe pédagogique		✓	✓					
Document officiel attestant de votre situation professionnelle (extrait KBIS, K, SIREN, SIRET...)					✓			
Avis d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises OU avis d'imposition justifiant de bénéfices (commerciaux ou non) au moins égal à 18 655 € (SMIC annuel brut) sur les 3 dernières années					✓			
Dernier avis d'imposition sur le revenu						✓		
Dernière attestation d'inscription à Pôle Emploi						✓		
Certificat de scolarité de l'année en cours							✓	
Titre de pension ou notification de retraite								✓
Volume d'heures autorisé, toutes interventions confondues	Selon autorisation de cumul (maxi 187h ETD)	Selon autorisation de cumul (maxi 187h ETD)	64h ETD	187h ETD	187h ETD	187h ETD	96h ETD	96h ETD

* En cas de changement de RIB : joindre obligatoirement un formulaire de changement de coordonnées bancaires.

****Enseignant(e) et enseignant(e) chercheur(se) :** autorisation de cumul d'activité facultative, à défaut : joindre une attestation sur l'honneur de déclaration de votre activité accessoire auprès de votre employeur.

Vous étiez déjà enseignant(e) vacataire l'an dernier ?
✓ ✓
Ces pièces doivent être fournies à chaque recrutement Ces pièces doivent être fournies uniquement en cas de changement de situation ou de péremption de la pièce concernée



Vous NE POUVEZ PAS être recruté(e) en tant que vacataire d'enseignement si vous êtes :

- × Indépendant.e et que votre revenu principal est assuré par Nantes Université ou Pôle Emploi
- × Sans emploi ou indemnisé.e par Pôle Emploi et ne justifiant pas de revenus issus de votre activité professionnelle principale
- × En disponibilité de Nantes Université, en disponibilité sans activité professionnelle, en congé parental/maternité, en arrêt maladie
- × Retraité.e de Nantes Université
- × Âgé.e de plus de 67 ans au 1er septembre de l'année universitaire
- × Doctorant.e contractuel.le avec mission d'enseignement de 64h équivalent TD
- × ATER (attaché.e temporaire d'enseignement et de recherche)

Notez qu'en qualité de vacataire d'enseignement :

- vous êtes soumis(e) aux diverses obligations qu'implique votre activité et participez notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de votre enseignement (surveillance, corrections ...)
- seules les heures d'enseignement réellement effectuées seront rémunérées, à l'exclusion de tout remboursement de frais (transport, hôtel, restauration...).